



France
médias
monde

COMITÉ RELATIF A L'HONNÊTÉTÉ, À L'INDÉPENDANCE ET AU PLURALISME DE L'INFORMATION ET DES PROGRAMMES

BILAN DE L'ANNÉE 2024

Établi le 19/03/2025

Le 11 mai 2023, le Conseil d'administration de France Médias Monde a approuvé la nouvelle composition du Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes, créé en application de la loi du 14 novembre 2016, visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias.

Cinq membres ont été nommés pour trois ans, à compter du 25 juin 2023 :

- Monsieur Hervé Brusini (reconduction de son mandat - il présidait le CHIPIP) ;
- Madame Martine Laroche-Joubert (reconduction de son mandat) ;
- Monsieur Tristan Mendès France (nouveau mandat) ;
- Madame Lady Ngo Mang Epesse (nouveau mandat) ;
- Monsieur Alain Rodier (reconduction de son mandat).

Leur mandat devra donc être renouvelé ou modifié l'année prochaine lors du Conseil d'administration de Mai 2026.

1- SAISINE OU CONSULTATION – ANNÉE 2024

Chargé de contribuer au respect des principes d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme des médias, le Comité peut se saisir ou être consulté à tout moment par les organes dirigeants de la personne morale, par le médiateur lorsqu'il existe ou par toute personne. Il informe l'ARCOM de tout fait susceptible de contrevenir à ces principes.

Le bilan annuel doit mentionner le nombre de demandes traitées au cours de l'année et le nombre de dossiers transmis à l'ARCOM et au Conseil d'administration de la société.

• **Activités du CHIPIP au cours de l'année 2024**

Il n'y a eu aucune saisine, autre que celles de la Direction de FMM, depuis la création du CHIPIP de FMM le 25 avril 2017.

A FMM, le CHIPIP est perçu comme un accompagnement de l'exigence éditoriale. Sans concession, mais dans la compréhension de l'extrême difficulté journalistique de la chaîne, véritable réseau mondial. Il est donc associé à tous les travaux menés par FMM en matière de déontologie.

➤ Tout d'abord, les membres du CHIPIP ont été sollicités fin janvier 2024, dans le cadre de la mission d'évaluation sur l'impact de la loi du 14 novembre 2016 visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias (loi Bloche). Une réunion du CHIPIP a donc été organisée le **2 février 2024** afin d'échanger et de compiler les réponses à ce questionnaire. A cette occasion, les membres du CHIPIP ont notamment salué le travail effectué entre le Médiateur et le CHIPIP, deux entités qui s'articulent très bien dans cette société. Les réunions régulières avec le Médiateur favorisent la communication et le travail en commun. L'un informe l'autre quand cela est nécessaire. Les deux ayant en partage le même souci d'une déontologie effective dans les programmes d'information.

➤ En plus de la réunion obligatoire pour l'adoption du bilan annuel (**19 mars 2024**), plusieurs rencontres du CHIPIP ont été organisées en 2024 entre les représentants de la direction, le Médiateur et les membres du CHIPIP, dont une dernière le **29 novembre 2024**. Ces réunions sont toujours l'occasion pour les membres du CHIPIP de mieux comprendre la complexité, le défi que représente au quotidien la production d'une information mondiale, en plusieurs langues et en temps réel (lexique, culture, politique...) Le CHIPIP est ainsi confronté à une quintessence des questions éditoriales. Dans un tel univers de confrontation des offres d'information, le soin apporté aux mots comme aux images est une priorité absolue.

➤ *Monsieur Hervé BRUSINI*, Président du CHIPIP, est intervenu à l'occasion du séminaire de FMM les **18 et 19 Juin 2024** au cours duquel il a évoqué l'importance de la déontologie journalistique, du journalisme de terrain et des sources humaines, pour un travail éditorial de qualité.

➤ Le CHIPIP interagit également avec les instances de FMM, comme le Conseil d'administration ou la Commission de déontologie. A titre d'exemple, *Monsieur Hervé BRUSINI*, Président du CHIPIP, est venu échanger avec les administrateurs de la société et présenter l'action du comité lors du conseil d'administration du **12 décembre 2024**. Cette expérience enrichissante, qui avait déjà eu lieu en 2023, est renouvelée une fois par an.

➤ Une réunion de la commission de déontologie ad hoc a également été organisée le **16 décembre 2024** pour évoquer la présence des médias de FMM sur le réseau social X (ex Twitter) en présence de *Monsieur Tristan MENDES-FRANCE*.

- **Aucun dossier n'a été transmis à l'ARCOM ou au Conseil d'administration de France Médias Monde.**

2- ÉTAT DES MOYENS MIS À DISPOSITION DU COMITÉ

Ce bilan doit également dresser un état des moyens mis à la disposition du comité.

- Une collaboratrice a été désignée par l'entreprise pour assister le Comité dans son fonctionnement administratif et technique, ainsi que dans la mise en place de procédures pour assurer l'organisation concrète et la fluidité de ses travaux.

3- BILAN QUANT AUX DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Ce bilan doit enfin exposer les difficultés de toute nature auxquelles le Comité estime être confronté dans l'exercice de ses missions.

Les membres du CHIPIP n'ont pas fait part de difficultés.

Ce bilan sera publié sur le site Internet de France Médias Monde avant le 31 mars 2025.